

COMMUNE DE ERNOLSHEIM-BRUCHE
NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2024

I. Le cadre général du budget

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles soit jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune et elle est disponible sur son site internet.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2024.

Par cet acte, le maire, ordonnateur, est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget 2024 a été voté le 18.03.2024 par le conseil municipal. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat de la mairie aux heures d'ouvertures des bureaux.

II. La section de fonctionnement

a) Généralités

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population, aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat, à diverses subventions.

Les recettes de fonctionnement prévisionnelles 2024 représentent 3 767 260.00 euros.

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires du personnel municipal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.

Les dépenses de fonctionnement prévisionnelles 2024 représentent 3 767 260.00 euros.

Pour finir, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement visible sur la ligne « virement à la section d'investissement » constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la commune à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau.

b) Les principales dépenses et recettes de la section

DEPENSES		RECETTES	
	BP 2024		BP 2024
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	1 015 635,00	013 ATTENUATIONS DE CHARGES	5 000,00
012 CHARGES DE PERSONNEL	698 500,00	70 PRODUITS DES SERVICES	11 650,00
014 ATTENUATIONS DE PRODUITS	312 000,00	73 IMPOTS ET TAXES	1 556 700,00
022 DEPENSES IMPREVUES	0,00	74 DOTATIONS SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	853 000,00
023 VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	1 458 425,00	75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	21 499,44
042 OPERATIONS D'ORDRE	30 000,00	76 PRODUITS FINANCIERS	0,00
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	249 700,00	77 PRODUITS EXCEPTIONNELS	0,00
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	2 964,00	042 OPERATIONS D'ORDRE	0,00
68 DOTATIONS DEPRECIATIONS ET PROVISIONS	36,00	002 RESULTAT	1 319 410,56
TOTAL	3 767 260,00	TOTAL	3 767 260,00

III. La section d'investissement

a) Généralités

Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme. Elle concerne des actions à caractère exceptionnel.

Les dépenses d'investissement font varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité, il s'agit notamment : des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.

En recettes, deux types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (Taxe d'aménagement) et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus (par exemple : des subventions relatives à la construction d'un nouveau bâtiment, à la réfection du réseau d'éclairage public...).

b) Une vue d'ensemble de la section d'investissement

DEPENSES		RECETTES	
	BP 2024		BP 2024
041 OPERATIONS PATRIMONIALES	60 000,00	001 RESULTAT	2 171 757,56
20 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	468 846,07	021 VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	1 458 425,00
204 SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	9 000,00	024 PRODUITS DE CESSION	0,00
21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	3 795 245,93	040 OPERATIONS D'ORDRE	30 000,00
23 IMMOBILISATIONS EN COURS	200 000,00	23 IMMOBILISATIONS EN COURS	200 000,00
16 EMPRUNTS	1 000,00	10 DOTATIONS FONDS DIVERS ET RESERVES	104 999,44
040 OPERATIONS D'ORDRE	0,00	13 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	508 910,00
		041 OPERATIONS PATRIMONIALES	60 000,00
TOTAL	4 534 092,00	TOTAL	4 534 092,00

c) Les principaux projets de l'année

- Travaux de rénovation de l'église
- Rénovation de l'éclairage public
- Agrandissement du périscolaire
- Dés-imperméabilisation de la cour de l'école élémentaire

IV. Le budget annexe : lotissement

Ce budget permet d'isoler les recettes et dépenses liées au projet de lotissement de la commune.

En 2023, en dehors des écritures de stock constatant les opérations des années précédentes, il n'y a eu aucune recette ou dépense nouvelle.

En 2024, le budget est présenté à l'identique par rapport à 2023.

	DEPENSES		RECETTES	
		BP 2024		BP 2024
FCT	011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	548 289,27 €	042 OPERATIONS D'ORDRE	1 734 727,59 €
	6015 TERRAINS A AMENAGER	0,00 €	7133 VARIATION EN COURS PRODUCTION DE BIENS	1 734 727,59 €
	6045 ETUDES PRESTATIONS DE SERVICES	548 289,27 €		
	605 ACHAT MATERIEL EQUIPEMENT TRAVAUX	0,00 €	77 PRODUITS EXCEPTIONNELS	0,00
			774 SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES	0,00
	042 OPERATIONS D'ORDRE	1 186 438,32 €		
	7133 VARIATION EN COURS PRODUCTION DE BIENS	1 186 438,32 €		
TOTAL	1 734 727,59 €	TOTAL	1 734 727,59 €	
		BP 2024		BP 2024
IVT	040 OPERATIONS D'ORDRE	1 734 727,59 €	001 RESULTAT	548 289,27 €
	3351 TERRAINS	1 096 696,07 €		
	3354 ETUDES PRESTATIONS DE SERVICES	638 031,52 €	040 OPERATIONS D'ORDRE	1 186 438,32 €
	3355 TRAVAUX	0,00 €	3351 TERRAINS	1 096 696,07 €
			3354 ETUDES PRESTATIONS DE SERVICES	89 742,25 €
	001 RESULTAT	0,00 €		
			16 EMPRUNTS	0,00 €
		168748 AUTRES COMMUNES	0,00 €	
TOTAL	1 734 727,59 €	TOTAL	1 734 727,59 €	

V. Les données synthétiques du budget

a) Principaux ratios

Population : 1 904 habitants

Dépenses réelles de fonctionnement / population : 1 196.87€/habitant

Recettes réelles de fonctionnement / population : 1 285.64€/habitant

Dépenses d'équipement brut/population : 2 344.59€/habitant

Encours de dette/population : 0.00€/habitant

DGF/population : 13.13€/habitant

Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement : 30.65%

Dépenses de fonctionnement et remboursement dette en capital/recettes réelles de fonctionnement : 93.14%

Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement : 182.37%

Encours de dette/recettes réelles de fonctionnement : 0.00%

Epargne brute/recettes réelles de fonctionnement : 6.90%

b) Etat de la dette

La commune n'a aucun emprunt en cours.

c) Effectifs de la commune

La commune compte 13 agents en tout dont 5 à temps non complet ou partiel.

d) Taux d'imposition 2024

- taxe d'habitation : 15.28 % (résidences secondaires)
- taxe foncière (bâti) : 21.91 %,
- taxe foncière (non bâti) : 40,47 %,
- CFE (cotisation foncière des entreprises) : 16,06 %.

Fait à Ernolsheim-Bruche le 18.03.2024

Le Maire,

Eric FRANCHET

